

Barème des honoraires

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée. Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique. Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur.

BIENS A USAGE D'HABITATION	
7 000 €	Pour les biens de moins de 100 000 €
7 %	De 100 001 à 200 000 €
6 %	De 200 001 à 300 000 €
5 %	Au-delà de 300 000 €

TERRAINS	
4 000 €	Pour les terrains de moins de 30 000 €
5 000 €	De 30 001 € à 50 000 €
6 000 €	De 50 001 € à 70 000 €
7 000 €	De 70 001 à 100 000 €
7 %	Au delà de 100 001 €

LOCATION	
Frais d'entremise et de négociation	100 € à charge du bailleur
Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	½ loyer pour le bailleur ½ loyer pour le locataire
Frais d'Etats de Lieux	60 € bailleur 60 € locataire

ESTIMATION	
150 €, offert en cas de mise en vente à l'agence	

AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

Barème valable à compter du 08/08/2019 et du mandat numéro 580

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial